



Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.

Regional Commission
of Fisheries of Gulf of Guinea.

COREP

Comision Regional de
Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guine.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

QUATRIEME REUNION DU COMITE TECHNIQUE

Pointe-Noire (CONGO), les 6 et 7 juin 2012

Rapport Final



1. La quatrième réunion du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) s'est tenue à Pointe-Noire, en République du Congo, les 6 et 7 juin 2012 à l'Hôtel « DE FEZ ».
2. Les Etats membres de la **COREP** ci-après y ont pris part :
 - La République du **Cameroun** ;
 - La République du **Congo** ;
 - La République Démocratique du **Congo** ;
 - La République **Gabonaise**.
3. La République Démocratique de **Sao Tome et Principe** s'est excusée.
4. La République d'**Angola** et la République de **Guinée Equatoriale** ont également pris part à cette réunion, en qualité d'observateurs.
5. Ont aussi participé à ces travaux en qualité d'invités, les Représentants de la Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA), du Programme ACP FISH II et de l'Association de Conservation de la Biodiversité (RENATURA CONGO).
6. La liste des participants est jointe à l'annexe du présent rapport.

7. La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par Monsieur Dieudonné KISSIEKIAOUA, représentant le Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture, Président en exercice de la COREP.
8. Dans son mot introductif, le Secrétariat Exécutif de la COREP a tenu à informer les participants sur le caractère particulier des présentes assises, par le fait qu'elles ont été programmées pour préparer, de concert avec le Secrétariat Exécutif, les travaux de la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres, et ce, conformément à l'article 2 de la Décision N°0001/DEC/COM/11 du 11 octobre 2011 portant attributions, fonctionnement et composition du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée.
9. Prenant la parole à son tour, Monsieur Dieudonné KISSIEKIAOUA a d'abord souhaité la bienvenue aux membres du Comité Technique et aux invités. Il a souhaité que les travaux de la réunion du Comité Technique puissent permettre de dégager des orientations pertinentes susceptibles de faire en sorte que la COREP soit un instrument véritablement privilégié de la coopération halieutique sous régionale.
10. Il a terminé son propos en précisant aux membres du Comité Technique que la COREP devra se confirmer, en tant qu'une Institution Sous-Régionale forte et dynamique au

service de la coopération dans le domaine de gestion des ressources partagées et d'intérêt commun.

11. Enfin, il a déclaré ouverts les travaux de la quatrième réunion du Comité Technique de la COREP.

12. Après la cérémonie d'ouverture des travaux, il a été procédé à la mise en place du Bureau composé comme suit :

- **Président : KISSIEKIAOUA Dieudonné (Congo) ;**
- **Vice Président : BASUBI Ishikitilo (République Démocratique du Congo) ;**
- **Rapporteur : SCHUMMER GNANDJI Micheline (Gabon) ;**
- **Secrétariat : Secrétariat Exécutif de la COREP.**

13. Après examen et amendement, l'ordre du jour a été adopté et comprend les points suivants :

- Renforcement des capacités institutionnelles;
- Renforcement des capacités fonctionnelles;
- Renforcement des capacités opérationnelles.
- Divers

- Adoption du rapport de la quatrième réunion du Comité Technique ;
 - Clôture de la quatrième réunion du Comité Technique.
14. Prenant la parole, le Secrétaire Exécutif de la COREP, Monsieur Emile ESSEMA, a procédé à la présentation des deux premiers sous-thèmes, à savoir : « Renforcement des capacités institutionnelles » et « Renforcement des capacités fonctionnelles ».
15. Les membres du Comité Technique ont été informés de l'état de l'avancement de la procédure de signature de la Convention par les Etats observateurs, l'Angola et la Guinée Equatoriale.
16. Ils ont convenu de ce qui suit :
- Concernant la VIIIème session ordinaire du Conseil des Ministres en République Démocratique du Congo, il est proposé un plan alternatif (plan B), au cas où ce pays ne confirmerait l'organisation de ladite session dans un délai raisonnable n'excédant pas quatre mois en raison des impératifs de validation du budget et du programme de travail de la COREP Exercice 2012. Ce plan consisterait à organiser ladite session, soit au siège de l'organisation, soit dans un pays membre qui se porterait volontaire.

- Quant à la convention sur les conditions minimales d'accès à la ressource, il est nécessaire de connaître l'état des ressources halieutiques dans chaque Etat membre avant d'envisager une telle convention. Toutefois, il est prévu l'organisation d'une conférence scientifique régionale pour laquelle la CEBEVIRHA a exprimé sa disponibilité pour accompagner la COREP dans son organisation.
- En matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS), la mise en place d'un plan régional SCS est assujetti à la réactualisation du rapport d'évaluation des systèmes SCS des pays membres qui pourra être fait dans le cadre du programme ACP Fish II.
- Par rapport à l'élaboration d'un nouvel organigramme du secrétariat exécutif de la COREP, le groupe de travail mis en place au cours de la troisième réunion du comité technique devra se retrouver à Libreville au Gabon, du 18 au 20 juillet 2012 pour finaliser le projet d'organigramme élaboré par un cabinet juridique de la République Gabonaise.

17. Suite à la présentation du Secrétaire Exécutif du troisième point, à savoir : « Renforcement des capacités opérationnelles », les membres du comité technique ont formulé des recommandations qui devraient faire l'objet de la prise de décisions et résolutions à l'issue de la session extraordinaire du Conseil des Ministres :

- **La mise en œuvre effective par les Etats membres de la CEEAC, de la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) ;**
- **Les paiements des contributions statutaires annuelles à partir du premier trimestre de chaque année afin de permettre à la COREP d'exécuter efficacement son programme de travail ;**
- **L'apurement des arriérés des salaires du personnel ressortissant des pays non membres de la COREP ;**
- **La réforme des véhicules amortis.**

18. Les membres du Comité Technique se sont réjouis des actes signés par le Président en exercice, sur propositions émises pendant leurs réunions antérieures.

19. Au titre des divers, les membres du Comité Technique ont été informés des différentes activités du Secrétariat Exécutif.

20. Une motion de remerciement, exprimant les sentiments de profonde gratitude à l'endroit du Gouvernement et du Peuple congolais, a été lue au nom du Comité Technique.

21. Les membres du Comité Technique ont adopté le rapport des travaux.
22. Monsieur Dieudonné KISSIEKIAOUA, Président du Comité Technique, a procédé à la clôture de la quatrième réunion du Comité Technique de la COREP.

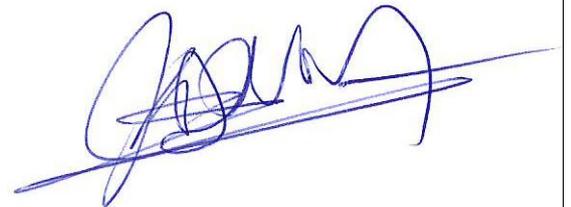
Fait à Pointe-Noire, le 7 juin 2012

LE RAPPORTEUR



Micheline SCHUMMER GNANDJI

LE PRÉSIDENT



Dieudonné KISSIEKIAOUA

MOTION DE REMERCIEMENTS

Nous, Membres du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), participants à la Quatrième Réunion tenue à Pointe-Noire au Congo les 6 et 7 juin 2012 à l'HÔTEL « DE FEZ », exprimons nos sentiments de profonde gratitude à l'endroit du Gouvernement et du peuple congolais pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Pointe-Noire, ainsi qu'aux conditions de travail mises à notre disposition et qui ont permis le bon déroulement de notre réunion.

Fait à Pointe-Noire, le 7 juin 2012

LES PARTICIPANTS